

Informations relatives à la protection des données personnelles

La protection de données personnelles et de santé

Pour gérer son activité, MGEN Centres de santé, en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre le traitement de vos données personnelles, qu'elles soient administratives ou médicales. Dans certains cas, des données personnelles de vos proches sont également collectées : la désignation d'une personne de confiance ou encore d'un représentant légal.

Ces données sont collectées à des fins de gestion de votre prise en charge mais également de sa facturation. Ces données sont également nécessaires à la gestion de la qualité et des risques au sein des centres et des établissements. Enfin, ces données permettent également la gestion de la logistique et du pilotage médico-économique des centres et des établissements.

Dans le cadre de la prise de rendez-vous dans nos centres, nous utilisons le prestataire DOCTOLIB. Les données traitées par Doctolib concernent uniquement les données nécessaires à la prise de rendez-vous et les conditions de sécurité associées font l'objet d'un encadrement contractuel entre le prestataire et MGEN Centres de santé.

Par ailleurs, dans le cadre de la recherche afin d'améliorer la connaissance scientifique et la qualité des soins, vos données personnelles sont susceptibles d'être utilisées que si vous en avez été préalablement informés et seulement sous réserve de votre accord préalable pour certains types de recherches (ex : essais cliniques de médicaments, recherches nécessitant l'examen de vos caractéristiques génétiques, etc.).

En garantissant préalablement votre anonymat, certaines de vos données de santé sont également susceptibles d'être communiquées à la communauté scientifique lors de séminaires, de congrès ou publiés dans la presse scientifique et/ou réutilisées à des fins d'enseignements.

Ces traitements de données à caractère personnel sont fondés notamment sur :

- Le respect d'obligations légales et réglementaires.
- L'exécution d'une mission d'intérêt public ;
- L'intérêt légitime du responsable de traitement ;
- L'exécution du contrat

En raison de leur caractère personnel, ces données doivent être protégées et vous disposez de droits sur ces données.

→ Comment vos données sont-elles protégées ?

L'établissement garantit la confidentialité de vos données tant au niveau de son système informatisé hautement sécurisé (hébergement certifié HDS, système informatique obéissant aux normes techniques requises, accès limité à certains personnels...) qu'au niveau du traitement de vos données, c'est-à-dire de leur collecte, utilisation et conservation par notre personnel. Seules les personnes habilitées à avoir accès à vos données, dans le respect des règles de minimisation des données, ont accès à vos données.

→ Qui a accès à vos données ?

Les traitements de données sont effectués conformément aux réglementations en vigueur, à savoir la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 21 juin 2018 dite loi informatique et libertés, le règlement européen sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 dit le RGPD ainsi que divers

codes dont le code de la santé publique qui encadre spécifiquement les traitements de données de santé.

Dans le cadre de votre prise en charge, l'accès à vos données est circonscrit à certaines personnes. Ces personnes n'ont accès qu'aux données qu'elles sont habilitées à voir compte-tenu de leur profession.

- à l'équipe de soins assurant votre prise en charge
- aux services administratifs habilités de l'établissement dans la limite de leurs missions (ex : Direction de l'Information Médicale)

→ **Qui est destinataire de vos données ?**

Dans le cadre la coordination des parcours mais également de la gestion de la facturation de votre prise en charge, pourront être destinataires de vos données :

- votre médecin traitant (sauf si vous vous y opposez)
- certaines autorités publiques et privées (ex : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Organismes d'Assurance Complémentaires, etc.)
- Le prestataire Doctolib dans le cadre de la gestion des rendez-vous

→ **Combien de temps vos données sont-elles conservées ?**

Les données sont conservées pour la durée nécessaire au respect des obligations légales et des préconisations de la CNIL. Les données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités décrites ci-dessus.

Pour illustrer, les durées de conservation applicables au dossier médical sont les suivantes :

- 20 ans à compter de la date de la dernière prise en charge
- Au moins jusqu'à la 28ème année pour les patients mineurs
- 10 ans à compter du décès du patient
- 30 ans pour le dossier transfusionnel

→ **Quels sont vos droits ?**

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits concernant vos données personnelles :

- Le droit d'accès à vos données et notamment à votre dossier médical
- Le droit à la rectification de vos données personnelles qui permet de faire compléter ou de corriger des données erronées
- Le droit à l'effacement de vos données personnelles
- Le droit d'opposition à la collecte / l'usage de vos données
- Le droit d'information concernant la collecte de vos données
- Le droit à la limitation de la collecte de vos données
- Le droit à la portabilité de vos données

→ **Comment exercer vos droits ?**

Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits, et notamment d'accès à votre dossier médical, directement auprès de l'établissement au sein duquel vous avez été suivi :

- Par courrier, adressé à l'établissement qui vous a pris en charge (cf. liste des adresses postales ci-après)
- Sur place, en vous rendant dans l'établissement pour déposer votre demande.

Un justificatif d'identité valide vous sera systématiquement demandé. Des frais de reprographie pourront vous être demandés

Les ayants droit peuvent demander à accéder aux informations médicales de la personne décédée (sauf opposition de sa part avant son décès), et pour les raisons suivantes :

- Connaître les causes du décès,
- Défendre la mémoire du défunt,
- Faire valoir leurs droits.

Il est demandé aux ayants droit de faire connaître le motif de leur demande dans le courrier adressé à la direction de l'établissement.

Le Data Protection Officer peut également être contacté à l'adresse suivante : MGEN – DPO – 3 Square Max Hymans - 75748 PARIS Cedex 15.

Dans le cas où le traitement de votre demande ne vous aurait pas donné satisfaction, vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).